

Méthodes factices en maison d'enfants

A. Brauner

Citer ce document / Cite this document :

Brauner A. Méthodes factices en maison d'enfants. In: Enfance, tome 2, n°5, 1949. pp. 414-423;

doi : <https://doi.org/10.3406/enfan.1949.1151>

https://www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1949_num_2_5_1151

Fichier pdf généré le 09/05/2018

MÉTHODES FACTICES EN MAISON D'ENFANTS

par A. BRAUNER.

Bien des Maisons d'enfants pensent se classer (ou veulent se classer sans penser) parmi les réalisations d'avant-garde en annonçant bien haut leur constitution en « République d'enfants », avec « selfgovernment » des enfants, « monnaie intérieure », « tribunal d'enfants » et bien d'autres attractions de ce genre. Si encore la direction offrait par là une certaine garantie qu'elle s'efforce à renoncer aux pratiques périmées de l'éducation autoritaire, ce serait toujours cela de gagné. Mais étant donné l'inefficacité de ces procédés prétendument modernes, voire leur danger quand ils sont employés par des gens sans compétence réelle, il y a lieu de craindre que l'échec inévitable ramène bien des directeurs assez discrètement aux formes traditionnelles et tellement plus commodes du dressage.

Il n'y a pourtant pas si longtemps que les notions citées remuaient les consciences, effarouchaient les professionnels de l'éducation autoritaire dont ils menaçaient l'existence tranquille pour faire la joie de tous les pédagogues qui cherchaient à gagner la confiance de leurs protégés, qui étaient convaincus qu'on devait leur faire confiance, qui demandaient qu'on accorde un maximum de libertés et qu'on confie des responsabilités à ceux dont la formation leur était confiée. Ces éducateurs qui avidement s'emparaient de ces nouvelles formules, étaient pourtant nos aînés, les pionniers de conceptions que nous défendons aujourd'hui. Se seraient-ils trompés ou y a-t-il du changement depuis? Mais tout d'abord, disons pourquoi nous nous opposons aux institutions que nous venons d'appeler « factices ».

LA MONNAIE FICTIVE.

La monnaie propre à une Maison d'enfants nommée « Cité » ou « République » n'a été réellement expérimentée qu'assez rarement. Encore actuellement, certains pédagogues en tirent de l'orgueil. Si

nous en discutons c'est parce que cette institution assez difficile à réaliser et très complexe dans sa mise en pratique, fait l'envie de bien des pédagogues comme le prouvent les demandes de renseignements nombreuses qui me sont parvenues. Voici en quoi consiste la « monnaie intérieure » : Des coupures de papiers ou des plaques métalliques de formes plus ou moins évocatrices, portant soit le tampon de la Maison, soit une inscription manuscrite ou imprimée, ainsi qu'une valeur numérique et une signature « difficile à imiter », sont baptisées « argent ». Les uns les appellent ducats, les autres d'un nom propre à l'institution. Le fait est que cet argent a presque toutes les caractéristiques d'un billet de banque officiel. L'enfant en devient propriétaire grâce à son travail. Il faut entendre par là que toute prestation faite dans le cadre de la maison est payée : l'effort en classe et à l'atelier, le jardinage, la corvée à la cuisine, etc. Toute insuffisance donne lieu à des réductions, des retenues et des amendes. En contrepartie, l'enfant est à même d'assurer son « existence » en payant avec cet argent sa pension : nourriture et vêtements, les fournitures scolaires et les menus plaisirs et friandises qu'offrent la salle de spectacle et la Coopérative de la « République ».

De prime abord, l'idée semble tentante et il est facile de répondre aux reproches selon lesquels cette reconstitution miniature de la grande société est incomplète, qu'il ne s'agit là que d'un jeu accepté par les enfants, jeu qui stimule l'émulation et qui est utile parce qu'il leur enseigne à manier l'argent, à connaître la valeur des choses, ce qui peut avoir son importance quand l'enfant grandit à l'écart de la vie réelle, quand tout lui tombe d'en haut sans effort. Bref, la monnaie intérieure contribue à former la personnalité de l'enfant au même titre que la leçon de français ou d'algèbre.

Or, la pratique se charge de donner l'argument qui, sur le moment, nous fait peut-être défaut. Voilà justement l'épicier du bourg qui vient se plaindre au directeur que deux des « lascars » ont profité de son inattention alors qu'il servait à boire à des clients, pour « chi-per » des paquets de cigarettes sur le comptoir. L'argument des deux coupables est très simple : « On ne peut pas en acheter à la Coopé et, pour nos ducats, on n'a rien au village; c'est la blague! » Le directeur de la Maison convoque l'Assemblée générale (et plus tard le « tribunal ») et se met à expliquer les choses. Il se sert d'exemples pris dans l'économie du pays. « Si nos ducats ne sont pas « cotés » au village, c'est que notre économie est autonome, ce qui veut dire fermée. Et si elle est fermée, c'est parce que nous n'avons que des ressources strictement limitées à des achats déterminés. Ces achats ne doivent concerner que ce qui est nécessaire à la marche de la maison et de l'enseignement... »

• Nous savons que les enfants sont généralement moins bêtes que certains le croient. Une fille de treize ans réplique : « On vend pourtant

des bonbons à la Coopé, pourquoi pas des cigarettes? Puisque cela fait envie à quelques-uns. » — « Mais comprenez donc que fumer est malsain, sinon j'aurais évidemment fait venir aussi des cigarettes... » Le directeur bégaie. Un garçon dit : « Si l'on est d'accord pour ne pas fumer, nous n'achèterons pas de cigarettes. Alors, faut nous faire confiance et nous donner du vrai argent. » Et un autre : « Ceux qui veulent quand même fumer... s'ils n'ont pas d'argent, faut bien qu'ils volent! »

« Pas de discussion, fumer est interdit! » s'écrie M^{me} l'économe qui visiblement n'est pas d'accord avec la « pédagogie » de M. le directeur. — « Non, madame, vous savez bien que je n'interdis jamais rien! » répond le directeur, assez heureux d'avoir affaire à l'ennemie commune de la Maison. Mais l'Assemblée générale se sépare peu après.

En examinant de plus près la question de la monnaie, on se rend compte aussi qu'il n'y a pas de rapport réel entre le travail des enfants et la marche financière de la Maison. Un enfant qui ne s'appliquerait pas, ne serait pas pour autant privé de nourriture ni de vêtements. Ce qui stimule son zèle, n'est pas l'argent de la Maison, mais l'ambiance. Seul fainéant, il se sentirait isolé. La monnaie n'intervient pas dans le fond du problème de la collectivité. Elle n'est donc qu'un symbole, un jeu, adopté mais non essentiel. Pour les maîtres qui distribuent des ducats, la seule chose qui ait changé par cette méthode « nouvelle » c'est qu'ils ne notent plus sur vingt mais sur centimes. Était-ce bien la peine?

Aussi longtemps que les enfants suivent le jeu, tout peut aller bien dans le Royaume. Mais l'incident vécu l'a bien prouvé : le jour où la chose ne plaît plus, on lâche le jeu. Le prestige des éducateurs n'y gagnera certes pas. Aussi n'est-il pas étonnant d'apprendre par le directeur que ceux qui jouent le jeu, sont les caractères normaux, sociaux, faciles. Quant aux « durs », il y a toujours des histoires avec eux! Pourtant, ne vous semble-t-il pas que c'est plutôt pour les « durs » qu'on crée des méthodes pédagogiques?

La monnaie intérieure est un de ces facteurs qui transforment facilement les Maisons d'enfants en serres chaudes d'où il est pénible de sortir quand on en a pris l'habitude. Ici toute peine mérite son salaire et les mauvaises actions ne paient jamais. On porte un seau d'eau à la cuisinière et aussitôt le porte-monnaie se gonfle. Que la vie est donc différente dehors où l'on a souvent beau travailler sans résultat tangible. Alors que, si jamais l'envie vous prend de ne pas éplucher vos pommes de terre, l'effet immédiat sera, non pas que vingt sous vous manqueront plus ou moins, mais qu'à midi vous ne mangerez pas.

A vrai dire, on a détaché là un élément de la vie sociale réelle, élément qui sorti du cadre n'a plus aucune valeur. Reste l'argument que la personnalité de l'enfant y gagne comme par une leçon de choses

ou de géographie. Mais dans ce cas, combien plus simple et plus vrai ne serait-il pas d'emmener à tour de rôle les enfants au marché du matin où ils verraient leur économe aux prises avec la vie, avec l'argent, mais avec le vrai argent et la vraie vie. Si la monnaie intérieure est bonne à quelque chose, c'est qu'elle a confirmé qu'aucun enseignement ne peut se faire en vase clos et que la meilleure astuce pédagogique ne remplace pas le monde réel.

LES TRIBUNAUX D'ENFANTS.

Si la monnaie intérieure est une erreur aux conséquences souvent fâcheuses, l'institution des tribunaux d'enfants est une faute, et une faute dangereuse.

Mettons tout de suite à part les cas de constitution spontanée et inobservée d'un tel tribunal, par des enfants dans des circonstances particulières. J'ai vu un jour, sans être vu, se ruer une trentaine de gosses de la rue sur l'un des leurs qui avait vidé l'assiette d'un musicien aveugle. Pendant quelques secondes, il me semblait que le voyou qui avait ainsi agi contrairement au code d'honneur allait subir une correction corporelle terrible. Mais subitement, un petit frisé qui devait avoir un aïeul nègre, se hissait sur une poubelle pour hurler : « Faut le juger. » En moins d'une minute, un petit groupe d'enfants aux mines terriblement sérieuses s'était détaché face à la meute. L'interrogatoire n'était pas long :

— T'avoues ?

— ...Oui...

— Eh ben, pas d'histoires. Qu'est-ce qu'on lui fait ?

— Faut qu'il reparte l'argent.

— Et puis ?

Et puis : ce n'était pas difficile non plus. Premièrement, on lui vidait les poches et les « juges » vendaient aux enchères son canif, ses billes et quelques trésors aux autres gosses tassés tout autour. Les sous récoltés allaient remplir l'assiette du musicien qui n'avait absolument rien compris à ce qui s'était passé. Ensuite, le voyou allait prendre une douche froide sous le robinet de la fontaine. Enfin, il eut un nombre incalculable de coups de pied quelque part jusqu'au moment où il réussit à se sauver.

Ça, c'est un tribunal d'enfants, un vrai. Cela ne se reconstitue pas, ni au cinéma ni en Maison d'enfants. Ce qui fait l'essentiel d'un tel tribunal spontané et éphémère, c'est que crime et châtement ne sortent pas du cadre de la vie habituelle de ces enfants.

Tandis qu'en Maison d'enfants, les crimes venus devant les juges apparaissent punissables surtout aux éducateurs. Les méfaits qui déplaisent spontanément à tous les enfants, sont plutôt rares. Il leur

faut déjà un certain apprentissage donné par les éducateurs pour qu'ils fassent leurs les vues des adultes. Il faut au moins un pilotage discret dans le sens voulu.

En admettant que les enfants possèdent un instinct sûr quant à l'acte asocial et condamnable, nous constaterons son absence lors du jugement à prononcer. Les enfants sont des juges terribles. En punissant ils dépassent généralement toute mesure. Aussi d'où la prendraient-ils si ce n'est grâce à des « conseils » de l'éducateur? Alors, adieu bel effet de spontanéité! d'indépendance! Faut pas le priver de nourriture? Pas le boycotter pendant un si long temps? Pas le faire marcher pieds nus sur des clous? Alors, monsieur, comment faut-il le punir? Eh ben d'accord, on le punira comme vous dites.

Bien sûr, au bout d'un certain temps, on aura compris ce qu'« il » veut et le « tribunal d'enfants » sera digne de confiance. Mais déjà, la révolte gronde : toujours les mêmes qui sont les juges : les grands! Le choix n'est évidemment pas grand dans une Maison de cinquante enfants. Et si la révolte ne vient pas, c'est encore plus triste, car alors il y a réellement les juges d'une part, et d'autre part les moutons, le gibier, les touchables.

Seulement, s'est-on bien rendu compte que l'institution d'un tribunal d'enfants est, par définition, opposée aux principes mêmes de la nouvelle éducation? Juger signifie sanctionner. Il n'y a pas encore eu d'acquiescement par un tribunal d'enfants, les affaires venues devant les jurés représentant toujours des cas types méritant, selon les éducateurs, d'être relevés, marqués. Sanctionner signifie punir! Même le boycottage par la collectivité est une punition. Mais qui donc m'a dit que le mot « punition » était rayé du dictionnaire d'un bon éducateur? Pour ma part, j'en ai rayé aussi le mot « récompense ».

On m'a longuement expliqué, un jour, que l'art pédagogique consistait à bien choisir la sanction. Il faut qu'elle soit la conséquence « logique » de l'acte commis. Vous voyez d'ici les enfants trouver tout seuls et spontanément la sanction scientifiquement valable! Vous me direz aussi dans combien de cas un acte punissable entraîne de lui-même, en cas de découverte, une conséquence directe pour le coupable? Le vol de chocolat par exemple. La conséquence m'en semble assez agréable! Les suites sont généralement sensibles exclusivement pour le budget de la direction qui doit réparer les dégâts et il faut un tour de passe-passe bien compliqué pour les faire répercuter sur le condamné.

En fait la « répercussion » se transforme généralement en punition et toute punition est chose à double tranchant. Ayant, pour ma personne, connu les bienfaits d'une éducation scolaire autoritaire, je peux dire que d'une part je me laissais de moins en moins souvent « prendre » et que pour le reste, je mettais dans la balance mon crime et le châtement en perspective. La joie de toute ma classe quand une punaise faisait bondir de sa chaise notre maître bien haï, valait bien

six coups de courroie sur les doigts (encore savait-on les présenter d'une certaine façon).

Non! Plus simple que tous les tribunaux à la solde de la direction, que tous les verdicts tortillés et transformés en répercussions logiques de l'acte commis, est bien de gagner la sympathie de l'enfant, pour ses camarades, pour les éducateurs et pour la Maison. Alors, ou bien il a fait la chose sans le vouloir, dans ce cas n'en parlons plus. Ou bien il l'a fait « exprès », dans ce cas il lui manque simplement encore l'éducation sociale que ne lui donnera aucune sanction. Il faut que l'enfant parvienne à s'identifier avec les autres, avec sa Maison, pour éprouver une sympathie qui l'empêche de leur nuire, ou un remords moral qui, même s'il n'est pas « jugé », l'empêchera de refaire le coup. C'est là la tâche de l'éducateur et il y parviendra s'il est capable, sans truc ni tribunal.

LES COMMUNAUTÉS D'ENFANTS.

Toutes ces trouvailles pédagogiques « révolutionnaires » à l'origine disons le bien, lorsque entre les mains d'éducateurs nés elles exprimaient une volonté créatrice de faire épanouir la personnalité de l'enfant et d'en finir avec les méthodes d'internat scolaire, sont devenues des astuces bêtement imitées, comme les cinéastes « piquent » les trouvailles de génie des Carné et autres pour donner de l'allure à leurs mélodrames et histoires macabres. Mais le comble, véritable profanation de notre profession, est atteint par les fondateurs intéressés de maisons d'enfants qui, en baptisant à tort et à travers leur entreprise tantôt cité, tantôt république, avec « petit maire », « self-government », « conseil municipal » et ran et ran et rataplan, font une caricature hideuse d'une des plus belles idées que nous ayons connues en matière d'éducation de l'enfant.

Car le fond de l'idée est bon, est grand, est juste : elle signifie que l'adulte a confiance en l'enfant, qu'il lui confie une part (bien étudiée) de responsabilités dans un domaine qui touche, donc qui intéresse l'enfant puisqu'il s'agit de l'organisation de sa propre vie, du lieu qu'il habite, de ses joies, de ses soucis, de ses camarades.

Depuis le jour où pour la première fois, nous avons eu la révélation de cette méthode de confiance, parce que nous avons vu un jeune éducateur, non pas emmener ses vagabonds en rangs sur deux, mais les suivre librement, tout naturellement, les retrouvant, un tout petit peu inquiet malgré tout, mais radieux, qui l'attendaient après le passage d'un tramway entre eux et lui, depuis ce jour nous sentions et nous étions convaincus que là était le bon chemin qui mène tout enfant à la vie et nous l'avons fidèlement suivi depuis (car nous étions presque tous encore assez jeunes à l'époque). Nous avons vu depuis de très nombreux éducateurs de tous les pays, voire d'opinion différente faire l'effort cou-

rageux pour guider les enfants en marchant parmi eux. Le résultat était un triomphe partout où l'éducateur acceptait le surplus de travail, de réflexion, de responsabilité pour faire de ses enfants des hommes et des femmes, utiles à la société.

Mais voilà que depuis la (dernière) guerre, les « communautés d'enfants » ont pris une extension épidémique. Nous nous en réjouissons si nous y trouvons la généralisation d'une idée juste et son approbation par la masse des pédagogues, en dépit des difficultés qu'elle offre et des efforts qu'elle exige d'eux. Il a fallu déchanter bien vite : les suiveurs n'ont pris de la chose que ce qui brille, les titres, les dénominations. Il y a des « maires de quatorze ans avec écharpe tricolore », des parlements, des conseils municipaux, tout cela à usage purement externe. Ainsi, dans une telle « république », après le départ des visiteurs éblouis par tant d'avant-gardisme, les citoyens libres de la république autonome ont été collectivement privés de dessert pour s'être « conduits comme des ..., au moment du démarrage des automobiles ». (Cette mesure n'a pas été soumise à l'approbation du parlement élu au vote secret par tous les enfants...)

Ne nous étonnons pas. La maison d'enfants est très souvent une affaire commerciale comme tant d'autres. Elle est, lorsqu'elle réussit à remplir quelques conditions légales et qu'elle porte en sous-titre « Institut médico-pédagogique », assez largement subventionnée pour qu'un bon directeur (-gérant) y trouve son compte. (Les vrais éducateurs faute de moyens financiers, ne réussissent généralement pas à remplir toutes les conditions légales.) Ces entreprises ont besoin de publicité, d'affiches alléchantes. On les puise dans les revues pédagogiques en adoptant les termes techniques qui plaisent au public (comme bien des producteurs de films vont chercher leurs sujets et leurs titres dans les traités médicaux). C'est ainsi qu'après la Libération, on a découvert le titre assez pittoresque de « VILLAGE D'ENFANTS ». Il se trouve que j'y ai quelques droits d'auteur et que je puis affirmer qu'à l'origine « Village d'enfants » voulait dire tout à fait autre chose, sans rapport aucun avec les méthodes éducatives. Ce terme a été trouvé en Espagne pendant la guerre dite civile lorsque nous étions à la recherche de solutions d'hébergement permettant la dispersion des enfants recueillis, dans les zones de combat, pour diminuer les risques des bombardements (1). Par la suite, le terme a été repris et l'idée du système pavillonnaire adaptée à des besoins nouveaux : après la Libération, il s'agissait d'envoyer à la campagne un nombre aussi grand que possible d'enfants physiquement déficients des villes. Mais afin que l'accueil massif d'enfants n'aboutisse pas à une solution affreuse d'encasernement, les responsables ont groupé des colonies dispersées dans plusieurs bâtiments autour d'un centre administratif commun (Mégève). De notre côté,

(1) Voir pour l'historique du terme *l'Éducation nationale* du 12 mai 1949.

placés devant la tâche d'accueillir des milliers d'enfants des bassins miniers, dans des conditions matériellement mais aussi éducativement satisfaisantes, nous avons repris l'idée du système pavillonnaire en hébergeant les enfants dans des chalets éparpillés autour des services (Theix) (1). Bref, il s'agissait d'un terme désignant une conception architecturale comme l'ont pris aussi les Suisses pour leur village Pestalozzi, et non pas d'une méthode pédagogique comme on pourrait le croire en le retrouvant au-dessus de nombreuses portes de maisons d'enfants. Mais peut-être n'est-il pas plus contradictoire de parler d'un « village » dans une maison bourgeoise ou dans un château que d'un self-government des enfants fondé sur l'autorité du directeur. On a une forte consommation de termes techniques dans l'éducation à base commerciale et l'on renouvelle souvent la couleur du papier d'emballage. Déjà « Village d'enfants » faiblit. On attend peut-être ce numéro pour trouver du nouveau.

ÉTIQUETTES OU SOLUTIONS ?

J'aimerais dire : qu'importent les titres, puisque l'essentiel reste le fond des choses. Mais en acceptant ce raisonnement nous renonçons à défendre le souvenir des pionniers qui ont choisi les termes pour leurs idées à eux qui ont besoin de moyens d'expression.

Est-ce dire que nous ne nous attaquons qu'aux abus faits autour d'initiatives heureuses et toujours valables ? Que la monnaie factice bien employée, les tribunaux d'enfants judicieusement constitués et les républiques d'enfants honnêtement dirigées correspondent à nos vues pédagogiques ?

Certes pas, et en les refusant nous ne diminuons en rien le mérite de nos grands précurseurs. Seulement, leur but était différent du nôtre. Nos aînés étaient les disciples fidèles du grand J.-J. Rousseau. Pour eux, le but à atteindre était la formation de la personnalité prise pour elle-même et toute seule. Leur devise était : enrichir l'individu par tous les moyens. Ces moyens pouvaient être artificiels ou naturels, peu importait. On reconstruisait sur place ce qui se trouvait trop loin dans la vie. On imitait la nature, on calquait sur la Société. On faisait jouer l'enfant à dépenser et à gagner de l'argent, on éveillait en lui les idées de droit et de châtiment par le jeu sérieux au tribunal. Tout petits déjà, les enfants faisaient « comme les grandes personnes », avec des meubles et des ustensiles à leur échelle.

Notre conception n'est plus la même quant au but à atteindre, il ne s'agit pas, pour nous, de former des personnalités sans nous poser

(1) Ce n'est pas ici que nous pouvons entrer dans les détails du problème et nous renvoyons le lecteur au projet théorique d'un village d'enfants pour le grand nombre, dans *Architecture française*, n° 89-90, exposé par F. PEATRIK et A. BRAUNER.

la question de leur utilité sociale. Les enfants prodiges nous intéressent, certes, mais nous nous demandons s'ils intéresseront leurs concitoyens à la charge de qui ils vivront très probablement. Notre tâche d'éducateurs est de donner au monde des êtres capables, capables de gagner leur vie en contribuant à l'effort d'ensemble. Voilà ce qui suppose une éducation « sociale ».

Dans le cadre d'une telle éducation, la monnaie factice n'est plus qu'un jouet offrant des risques sans valoir la réalité la plus simple. Le tribunal d'enfants, nous l'avons démontré, n'a pratiquement pas de raison d'être du point de vue de l'éducation sociale. Enfin, la communauté d'enfants, collectivité refermée sur elle-même qui, si l'on se fie au terme employé semble prédestinée à la formation sociale, n'est justement valable que dans la mesure où elle n'est pas fermée mais perméable aux courants du dehors, où elle reste une parcelle de l'ensemble qu'est le monde. Les noms de « cité » et de « village » ne sont fondés qu'au tant qu'ils désignent les formes d'implantation et d'architecture du centre. La dénomination de « république d'enfants » qui, elle, a rapport à la structure intérieure, doit être prêtée exclusivement à une « chose publique » comme le dit le mot et non pas à une institution enfermée dans ses murs. La meilleure république d'enfants n'est rien par elle-même sinon une erreur grave commise parce que leurs responsables n'ont pas compris qu'ils ne doivent être que le directeur d'un lieu d'apprentissage pour le compte de cette chose publique plus vaste qu'est le pays, en attendant que ce soit le monde. Ceux qui ne l'entendent pas ainsi sont encore libre d'agir à leur guise mais qu'ils ne volent donc pas des mots qui ont un sens précis puisqu'il y a tant de titres pompeux à reprendre du moyen âge. Que diraient-ils de « château-fort » ou de « nid d'aigle », termes qu'anime un mysticisme merveilleusement obscur.

Si nous sommes d'accord sur le fond des choses, nous pourrions parler de MÉTHODE parce qu'elle reste chose secondaire dans le vrai sens du mot. Choisissez et possédez une méthode lorsque vous saurez ce que vous voulez enseigner, car en inversant cet ordre, vous risquez d'enseigner la méthode. Nous sommes cent fois d'accord avec les méthodes d'éducation active. Mais leur pratique n'empêche pas qu'il faut les appliquer à une matière sensée. Dans telle « école nouvelle », les enfants réalisent si bien des enquêtes et des expériences à longueur de journée qu'à la fin de l'année, ils ne savent pas compter ni écrire correctement ce qui a tout de même aussi son importance dans la vie. On y fait de la méthode pour la méthode.

Bien sûr, telle méthode est mieux adaptée qu'une autre à un but pédagogique, plus facile pour l'élève (et généralement d'autant plus dure pour le maître). Nous la choisirons avec plaisir, mais sans oublier qu'il y a mille façons valables de faire bien notre métier alors qu'il n'y en a pas une seule (valable) pour le faire mal. Et notre métier signifie : éduquer, donc enseigner. De sorte qu'il devient bien moins important pour vous de savoir COMMENT on raconte une histoire aux enfants que

de réfléchir sur ce que vous voulez raconter, quelle histoire vous choisissez. Autrement, vous aboutirez à un formalisme, brillant peut-être, mais vain.

Oui, il y a mille façons de faire notre métier d'éducateur, le tout est de former courageusement et joyeusement une génération qui fera du bon travail dans la vie.
